CONTRAT ENTRE LE NOTIFIANT ET LE DESTINATAIRE

Annexe notification n°:……………………………………………..

Soussignés:

 Nom: ……………………………………………………………………………………

 Rue: ……………………………………………………………………………………

 Code postal: …………… Commune: ……………………………………………..

Qui est appelé “notifiant” dans le reste de ce contrat.

Et

 Nom: ……………………………………………………………………………………

 Rue: ……………………………………………………………………………………

 Code postal: …………… Commune: ……………………………………………..

Qui est appelé “destinataire” dans le reste de ce contrat,

Conviennent que:

Art.1 :

Le notifiant s’engage à délivrer la quantité (type de fientes) suivante

 Quantité & sorte de fientes/fumier/ lisier (en tonnes)………………………………

 Taux d’azote par tonne (kg N/tonne)………………………………………………...

 Taux de phosphates par tonne (kg P2O5/tonne)…………………………………..

Art.2 a :

Le notifiant s’engage à reprendre les fientes/fumier/lisier conformément à l’article 25 et à l’article 22 et à l’article 24 §2 du Règlement (CEE) N° 1013/2006 du Parlement Européen et du Conseil- si le transfert ou la valorisation ou l’élimination n’a pas été mené à terme comme prévu ou s’il a été effectué en violation du présent règlement.

Art.2 b :

Le destinataire s’engage à valoriser ou à éliminer les déchets si ceux-ci ont fait l’objet d’un transfert illicite, conformément à l’article 24 §3.

Art. 3 :

Le destinataire s’engage à fournir la notification du pays initial d’expédition, en cas de nouveau transfert des déchets destinés à être valorisés vers un autre état membre ou un pays tiers.

Art. 4:

Le destinataire s’engage à fournir au notifiant dès que possible et au plus tard trente jours après la valorisation des fientes/fumier/lisier, un document certifiant que les déchets ont été valorisés selon des méthodes écologiquement saines.

Fait en 4 exemplaires\* le ……./……/200.

Approuvé et signé par:

Le notifiant……………………..……. Le destinataire ……………………………..

Un exemplaire est destiné au notifiant

Un exemplaire est destiné au destinataire

Deux exemplaires-remplis et signés-et la notification à envoyer conjointement par les deux parties